

<http://www.crifrance.com/actualites/nouvelle-carte-vitale>



# Nouvelle carte vitale

- Actualités -

Date de mise en ligne : dimanche 2 mai 2010

Date de parution : 2 mai 2010

---

**Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits**

**réservés**

---

Selon les trois premiers alinéas de l'article R161-33-1 du Code de la Sécurité sociale :

Article R161-33-1

La carte électronique individuelle interrégimes mentionnée à l'article L. 161-31 est appelée carte d'assurance maladie.

**Elle contient les informations suivantes :**

1. Des données visibles comportant un numéro d'émetteur, un numéro propre à la carte, la date d'émission de cette dernière et des données d'identification du titulaire, à savoir son numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques, son nom de famille ou, si l'intéressé le demande, le nom d'usage, son prénom usuel, **une photographie en couleur, de face, tête nue**, récente et parfaitement ressemblante, et un signe d'identification de la carte en relief ;

Malheureusement, donc, le décret prévoit explicitement que la photographie soit prise "tête nue".

Ce même genre de disposition a déjà été validé par le Conseil d'Etat pour les passeports, les CNI, les permis de conduire ...